

A R R Ê T É
Portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire
3ème catégorie

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PÉRONNAS

VU l'article L3321-1 du code de la santé publique,

VU la demande présentée par :

Monsieur: GARCIA Julien

Le mardi 16 septembre 2025

Représentant l'association : AS PERONNAS BASKET

En qualité de : vice-président

Adresse de l'association : 410 Rue Grange Magnien 01960 Péronnas

Nom de la manifestation : QUINE LOTO

Adresse de la manifestation : Salle des Fêtes Pierre CHAMBAUD

Pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaire pour la manifestation à PÉRONNAS,
Le samedi 15/11/2025 de 17h00 à 00h00.

A R R Ê T É

ARTICLE I –Monsieur GARCIA Julien est **AUTORISÉ** à ouvrir un débit de boissons temporaire à PÉRONNAS.

ARTICLE II – Cette ouverture de débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie se tiendra Salle des Fêtes Pierre CHAMBAUD Et Salle Pierre de Coubertin à PÉRONNAS le :

Samedi 15/11/2025 de 17h00 à 00h00

ARTICLE III : L'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur GARCIA Julien, 410 Rue Grange Magnien 01960 Péronnas.
- Monsieur l'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS.

Fait à PÉRONNAS, mardi 16 septembre 2025

Le Maire

Hélène CÉDILEAU

